



## Dossier de pré inscription Multi accueil LOU NIS



Madame, Monsieur,

Suite à la pré inscription de votre enfant, afin que le dossier puisse être présenté à la Commission d'attribution prévue au mois de mars, vous devez impérativement la confirmer par courrier avant le dernier jour ouvrable du mois de février.

Cette confirmation doit comporter :

- Nom prénom des parents
- Nom de l'enfant (si il est né)
- Date de naissance de l'enfant (ou terme prévu de la grossesse)
- Adresse du domicile
- Numéros de téléphone
- Professions
- La date d'entrée souhaitée
- Le planning de présence de l'enfant
- Fournir la copie d'un justificatif de domicile
- N° allocataire CAF
- Fournir un chèque de 50€ à l'ordre du Trésor Public (frais de réservation). Celui-ci vous sera rendu si vous n'obtenez pas de place au sein de la crèche. Par ailleurs, si l'inscription est favorable, ces 50€ vous seront déduits de la 1<sup>ère</sup> mensualité versée pour l'accueil de votre enfant. Enfin, le chèque sera encaissé si vous vous désistez suite à ce courrier de confirmation. Il s'agit donc d'être sûr de votre décision. Les places en crèche sont précieuses et nous souhaitons les attribuer aux familles pour qui ce mode de garde est un réel choix.

**Sans cette confirmation, votre pré inscription sera annulée**

Merci de votre compréhension

La direction